



L'an 2014, le 20 juin à 20h30, le Conseil Municipal de NEVEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Névez, en séance publique sous la présidence de Monsieur Albert HERVET suite à une convocation envoyée à la date du 11 juin 2014.

**Etaient présents :** Albert HERVET, Danielle SAMSON, Patrick FRANCHIN, patrice RIGOLET, Sandrine MANUSSET, Cédric CHEYLAN, Marylène CROGUENNEC, Anne-Marie DROUGLAZET – BERNARD, Pierre DAUER, Marie DJEKHAR, Yveline GOURLAOUEN, Dominique GUILLOU, Valérie PINSIVY-GAUTIER, Jean-Yves MAILLARD, Gérard MARTIN, Bernard NERZIC, Dominique PENVEN, Bruno POSTEC, Daniel SELLIN Marie-Noëlle TONNELIER, Cathy BERTHOU.

**Les conseillers suivants ont donné procuration pour voter en leur nom :**

Mr Alain BACCON a donné procuration à Mr Patrick FRANCHIN.

Mme Maryvonne JAFFREZOU a donné procuration à Mr Albert HERVET.

**Monsieur Dominique GUILLOU a été nommé secrétaire de séance.**

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votant 23

**Adoption du Compte rendu de la séance du 29 Avril 2014**

Le compte rendu a été envoyé aux conseillers municipaux le lundi précédent la séance du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Mr le Maire soumet le compte rendu aux conseillers municipaux.

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :***

- ***D'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2014.***
- ***De donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.***

**MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

**Délibération numéro 2014 06 01 Création des postes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires et la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le nouveau fonctionnement

des services des écoles nécessitera l'embauche de personnel afin d'assurer la prise en charge des enfants des écoles maternelle et primaire ainsi que l'entretien des bâtiments scolaires.

Madame Anne-Marie DROUGLAZET – BERNARD informe les conseillers que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires impliquera du personnel à l'école primaire (5) et maternelle (7). Les mercredis, jeudis et vendredis afin de pouvoir assurer le bon déroulement de ces journées. Le personnel communal sera chargé de mettre en œuvre ces changements avec l'aide des ATSEM. Ces dernières, s'occupant également du ménage, ne pourront plus assurer comme précédemment leur mission car elles participeront activement aux TAP. Il est donc nécessaire de procéder à l'embauche de deux nouveaux agents à mi-temps. (17.5H)

Jean-Yves MAILLARD alors fait remarquer qu'un emploi à temps partiel doit, normalement être fixé sur la base de 24h par semaine et non 17.5h. Monsieur le Maire lui fait alors remarquer que ce statut ne s'applique que pour les contrats en CDI dans les entreprises privées.

Dominique GUILLOU intervient sur le fait que ces deux embauches représentent un coût non négligeable pour la collectivité et qu'à long terme cela représentera un risque financier.

Gérard MARTIN demande s'il y a la possibilité de s'associer avec la CCA pour organiser les activités périscolaires ainsi qu'avec la MJC de Trégunc. Anne-Marie DROUGLAZET-BERNARD lui confirme que les discussions ont bien avancées avec ces organismes pour pouvoir disposer d'intervenants de la CCA pour les TAP.

Après les interventions de Jean-Yves MAILLARD, Gérard MARTIN et Dominique GUILLOU,

***Après en avoir délibéré :***

***Le Conseil Municipal a décidé à la majorité (1 vote contre : Jean Yves MAILLARD ; 1 abstention : Dominique GUILLOU)***

- *D'approuver le recrutement de 2 agents non titulaires à mi-temps au sein des écoles*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

### **Délibération numéro 2014 06 01 bis Consolidation d'un poste d'adjoint d'animation dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la collectivité a des besoins nouveaux, ce qui nécessite la consolidation d'un poste d'agent non titulaire de droit public effectué à 19/35<sup>ème</sup>. C'est pourquoi il est proposé aux conseillers municipaux de transformer ce poste déjà pourvu depuis 3 ans en poste d'agent titulaire CNRACL à temps complet afin de pouvoir assurer la continuité des services dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

*Après en avoir délibéré :*

*Le conseil municipal décide à la majorité (2 abstentions : Dominique GUILLOU et Pierre DAUER)*

- *D'approuver la consolidation d'un poste d'adjoint animation 2<sup>ème</sup> classe à 30/35ème*
- *De donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

### **Délibération numéro 2014 06 01 ter Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe pour coordonner les TAP dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**

Afin de pouvoir assurer la mise en place des Temps d'Activités périscolaires, monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe en intégration directe, sous réserve de l'avis du CAP. Monsieur le Maire souligne également que l'agent qui sera attribué à la mise en place des TAP se verra également attribuer des missions complémentaires à destination de la jeunesse et de la vie associative.

Après les interventions de Gérard MARTIN et d'Anne-Marie DROUGLAZET-BERNARD

*Après en avoir délibéré :*

*Le conseil municipal décide à la majorité (1 vote contre : Dominique GUILLOU ; 3 abstentions : Gérard MARTIN, Pierre DAUER, Cathy BRTHOU)*

- *D'approuver la création d'un poste d'adjoint à l'animation de 1<sup>ère</sup> classe*
- *De donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

### **Délibération numéro 2014 06 02 Décision Modificative budgétaire portant sur l'intégration de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**

Le bon fonctionnement des activités périscolaires nécessite la création de nouveaux postes qui entraîne une modification du budget. Le Conseil Municipal est donc amené à voter une décision modificative qui a pour objet de réajuster le budget général de la commune en intégrant les dépenses issues de la réforme des rythmes scolaires.

#### **1. Recrutement de 2 agents à mi-temps de Septembre à Décembre 2014 :**

Salaire Brut :	731.59 €
Charges Patronales :	<u>271.63 €</u>
	1 003.22 €

<b>1 003.22 X 2 agents X 4 mois = 8 025.76 €</b>
--

**2. Remplacement du coordonnateur TAP sur son ancien poste aux services techniques d'Août à Décembre 2014 :**

Salaire Brut :	1 495.55 €
Charges Patronales :	<u>760.80 €</u>
	2 256.35 €

<b>2 256.35 X 5 mois = 11 281.75 €</b>
--

*Après en avoir délibéré :*

*Le conseil municipal décide à la majorité (1 vote contre : Dominique GUILLOU ; 8 abstentions : Pierre DAUER, Cathy BERTHOU, Jean-Yves MAILLARD, Yveline GOURLAOUEN, BRUNO POSTEC, Gérard MARTIN, Dominique PENVEN et Marie DJEKHAR)*

- *D'approuver la décision modificative*
- *De donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

**Délibération numéro 2014 06 03 Lancement d'une étude de programmation pour la construction d'un équipement polyvalent à destination de la jeunesse et des TAP et des vestiaires/club house de l'ESN**

Toujours dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité à besoin de nouveaux locaux afin de développer ces activités et d'accentuer les animations à destination des jeunes.

Dans un même temps, l'ESN souhaiterait disposer de nouveaux vestiaires ainsi que de nouveaux locaux. Il est donc envisagé de mutualiser la mise à disposition des locaux entre les associations.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation pour une étude de programmation concernant les divers besoins afin de pouvoir, par la suite, lancer un marché public.

Sandrine MANUSSET intervient sur le fait qu'il vaudrait mieux reporter le projet afin de l'intégrer dans l'étude globale du PLU. Monsieur Albert HERVET préfère finaliser la réflexion de ce projet pour l'année 2015. En effet les demandes éventuelles de financement font actuellement l'objet d'un inventaire. La prise en compte des projets par les financeurs est conditionnée par l'envoi de délibérations et engagements des collectivités.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*

- *De lancer une étude de programmation pour la construction d'un bâtiment polyvalent d'animation.*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

**FINANCES/ PERSONNEL**

**Délibération numéro 2014 06 04 Subventions aux associations et aux organismes**

Après avoir présenté au Conseil Municipal les différentes subventions accordées aux associations et organismes, il a été précisé que l'ESN recevra une subvention exceptionnelle de 500€ en plus de la subvention déjà accordée afin de leur permettre d'acheter du nouveau matériel pour les jeunes et que l'amicale des pompiers recevra une subvention supplémentaire de 100€.

**BUDGET COMMUNE /subventions aux associations**

<b>SOCIAL</b>			
<b>Associations</b>		<b>Subvention 2013 accordée</b>	<b>proposition commission des finances 2014</b>
Comité Œuvres Sociales		3 300,00	4 000,00
ADMR		500,00	0,00
Secours Catholique NEVEZ		0,00	120,00
Secours Catholique Finistère		100,00	100,00
<b>ACTIVITES SCOLAIRES</b>			
<b>Associations</b>		<b>Subvention 2013 accordée</b>	<b>proposition commission des finances 2014</b>
<b>NEVEZ</b>	Association des parents d'élèves	1 100,00	1 100,00
	Ecole primaire: 2013 - 2014 / Activités Extra Scolaire	3 300,00	33 € /élèves
	Ecole Primaire: 2013 - 2014 /DANSE	600,00	2 000,00
	Ecole Primaire: 2013 - 2014/ Activité Voile	6 000,00	6 000,00
	Ecole primaire: 2013 - 2014 / Activité mer	900,00	0,00
	Ecole primaire: 2013 - 2014 / Activité Cinéma	600,00	550,00
	Ecole primaire 2014/2015 (Projet à définir )		2 000,00
	Ecole primaire: 2013 - 2014 / Classe de neige CM2	2 900,00	2 900,00
	Ecole maternelle : 2013 - 2014 / Activités Extra Scolaire	1 650,00	33€ /élèves
	Collège de PENANROZ - Association Sportive	60,00	60,00
<b>SPORT</b>			
<b>Associations</b>		<b>Subvention 2013 accordée</b>	<b>proposition commission des finances 2014</b>
E.S.N.		4 800,00	3 600,00
Skol Gouren		250,00	250,00
Amicale Laïque: Ping - Pong		1 600,00	1 600,00
Cyclo Club de Pont Aven		150,00	150,00
Comité d'animation Aven - Moros		160,00	160,00
Badminton Club de Trégunc			100,00

<b>ANIMATION CULTURELLE /TOURISME</b>		
<i>Associations</i>	<i>Subvention 2013 accordée</i>	<i>proposition commission des finances 2014</i>
Comité Animation Port Manec'h	1 600,00	1 600,00
Comité des fêtes du bourg	1 600,00	1 600,00
Jazz Krampouezh / Global'Art	2 600,00	1 600,00
Amicale Laïque de NEVEZ	1 600,00	1 600 + 157,04 € = remboursement pour la location du matériel vidéo pour la bibliothèque en octobre 2013
Office de tourisme de NEVEZ	47 000,00	(voté en septembre 2013) 38 850,00
Association Pêcheurs Plaisanciers Port Manec'h	800,00	800,00
Comité de Jumelage Contamines	1 600,00	1 600,00
<b>DIVERS</b>		
<i>Associations</i>	<i>Subvention 2013 accordée</i>	<i>proposition commission des finances 2014</i>
Union Ancien Combattants	150,00	150,00
FNACA	150,00	150,00
Plasso - jeunes	2 500,00	3 000,00
Syndicat des exploitants agricole de NEVEZ	910,00	551,00
Comité Liaison Inter Associatif Nevezien "CLIAN"	1 000,00	1 000,00
<b>SOLIDARITE</b>		
<i>Associations</i>	<i>Subvention 2013 accordée</i>	<i>proposition commission des finances 2014</i>
Amicale des pompiers	150,00	150,00
Amicale Donneurs de Sang	150,00	150,00
Enfance et partage QUIMPER	50,00	50,00
Association Céline et Stéphane	100,00	100,00
SNSM TREVIGNON	260,00	260,00
Ass Protec° civile / Equipe Secouriste PONT - AVEN	500,00	500,00
Pas A Pas Avec Alexia	100,00	100,00
Handisport Cornouaille Quimper		100,00
Rêves de Clown		100,00

<b>BUDGET PORTS / subventions aux associations</b>		
<b>Associations</b>	<b>Subvention 2013 accordée</b>	<b>proposition commission des finances 2014</b>
SNSM (convention formation sauveteur) / cpte 67431	1 300,00	(vote BP 2014) 1000,00
SNSM (association de NEVEZ) / cpte 67432	2 500,00	(vote BP 2014) 3 500,00

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*

- *D'approuver les différentes subventions*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

### **Délibération numéro 2014 06 05 Consolidation d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique**

Le poste d'agent de surveillance de la voie publique qui est pourvu depuis plus de 3 ans (CAE puis contractuel) ne peut plus être renouvelé en tant que tel. Après concertation avec le chef de la Police Municipale il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de surveillance de la voie publique catégorie C/filière sécurité à temps complet avec publication légale de création de poste, sans offre d'emploi.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*

- *D'approuver la création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique catégorie C/filière sécurité.*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

### **Délibération numéro 2014 06 05 bis Modification du tableau des effectifs : Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe/création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, il a été proposé aux conseillers municipaux de créer un poste d'adjoint administratif qui amènerait la suppression de son poste actuel (adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et la création d'un nouveau poste (adjoint administratif 2<sup>ème</sup>) afin de le remplacer au secrétariat des services Techniques.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 vote contre : GUILLOU Dominique ; 6 abstentions : Pierre DAUER, Jean-Yves MAILLARD, Cathy BERTHOU, Yveline GOURLAOUEN, Dominique PENVEN, Marie DJEKHAR)*

- *D'approuver la suppression d'un poste administratif 1<sup>ère</sup> classe*
- *De créer un poste administratif 2<sup>ème</sup> classe*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

### **Délibération numéro 2014 06 06 Création d'un poste de Direction du multi accueil**

L'ouverture de la prochaine crèche/halte-garderie nécessite le recrutement d'une personne qualifiée afin d'assurer le fonctionnement de la structure.

Il a donc été présenté aux conseillers municipaux les différentes tâches et missions que devra mettre en place le/la futur(e) directeur qui sera engagé(e) ainsi que la date de l'entretien qui a été définie.

Sandrine MANNUSSET se demande pourquoi la commission qui se réunira pour les entretiens de la personne qui sera affectée au poste de direction du multi accueil ne respecte pas la parité.

Patrick FRANCHIN explique qu'il n'y a aucun problème pour mettre en place un jury paritaire.

Pierre DAUER estime que la prise en charge de la crèche aurait coûté moins cher si la crèche avait été gérée par un tissu associatif.

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention : Pierre DAUER)*

- *D'approuver la création d'un poste de directeur de crèche (emploi de catégorie B ou catégorie A)*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

### **Délibération numéro 2014 06 07 Modification du tableau des effectifs suite à une demande d'intégration directe**

Suite à la création d'un poste référant port le 30 octobre 2013 en tant que rédacteur territorial en filière administrative, il a été proposé au Conseil Municipal de supprimer ce dit poste et de créer, à la place, un poste technicien territorial en filière technique.

Après l'intervention de Sandrine MANUSSET,

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :*

- *D'approuver la modification du tableau des effectifs consistant en la suppression d'un poste de rédacteur et la création d'un poste de technicien*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*



**Délibération numéro 2014 06 07 bis Tarifs pour travaux en régie**

Les tarifs pour les travaux en régie n'ayant pas été votés en 2013 il a été proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs de 2014 votés par le syndicat de voirie.

**TRAVAUX DE REGIE**

	2013	2014
Main d'œuvre	28.70	29.50
Tractopelle (sans chauffeur)	32.00	33.00
Tracteur + remorque (sans chauffeur)	28.50	29.50
Camion sans chauffeur	28.50	29.50

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :*

- *D'approuver le montant des tarifs des travaux en régie suivant le tableau ci-dessus.*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

**Délibération numéro 2014 06 07 ter Loyer appartement de la Mairie**

Chaque année le loyer de l'appartement situé au-dessus de la Mairie peut être révisé.

Le Conseil Municipal a donc été soumis au vote de ce dernier.

Loyer 2013 : 486.22 € (hors charges)

Loyer 2014 (au 1<sup>er</sup> mai 2014) : **489.15 €** (hors charges)

**A titre d'information calcul de la révision :**

Loyer 2013 X indice 1<sup>er</sup> trimestre 2014/indice 1<sup>er</sup> trimestre 2013  
 $486.22 \times (125/124.25) = 489.15 \text{ €}$

*(Montant de charges/mois : 50.81 €)*

*Après en avoir délibéré*

*Le Conseil Municipal a l'unanimité :*

- *D'approuver le montant du loyer tel que présenté ci-dessus.*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

**Délibération numéro 2014 06 07 quater Cession de matériel**

Suite à la vente de tapis de sol et d'un charriot serveur à la commune de Riec-Sur-Belon pour un total de 3 300€ le Conseil Municipal a été amené à fixer le prix afin d'émettre le titre de recette.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :*

- *D'approuver le montant de cession de matériels tel que présenté ci-dessus.*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

**Délibération numéro 2014 06 07 quinquies Création de deux postes d'apprentis aux services techniques de la commune**

Pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel, la Maire a décidé de renouveler l'expérience de l'apprentissage en proposant deux postes en alternance au sein des services techniques pour deux jeunes en échec scolaire. Il a également été précisé aux membres du conseil municipal que ces deux personnes avaient déjà effectué un stage au sein des services de la Mairie afin de pouvoir cerner leur motivation.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité*

- *De créer deux postes d'apprentis au sein des services techniques*
- *De donner pouvoir à monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

**TRAVAUX/ MARCHE****Délibération numéro 2014 06 08 Modification du multi accueil / Marché complémentaire pour la construction d'une cuisine**

Afin de réaliser une extension sur la structure multi-accueil pour la construction d'une cuisine dont le montant est estimé à 55 000€ HT, hors coût de maîtrise d'œuvre, il a été demandé au Conseil Municipal de valider le principe d'une prolongation de marché.

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :*

- *D'accepter le principe de marché complémentaire pour la prolongation de la construction de la crèche en lui adjoignant une cuisine.*
- *De donner pouvoir à monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision notamment les marchés de travaux dans la limite d'un montant global de 55 000€.*

**Délibération numéro 2014 06 09 Délégation de compétences au SDEF pour l'éclairage public**

- Vu l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L 1321-9 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles 2.2 et 4 des statuts du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF).

Par délibération du 21 février 2012, le SIE de Pont aven a transféré la compétence Travaux neuf des installations d'éclairage public et a laissé la compétence maintenance à la charge des communes.

Monsieur Le Maire propose de transférer la compétence maintenance éclairage public au SDEF, au titre de ses compétences à la carte.

Après les interventions de Gérard MARTIN, Patrick FRANCHIN et Sandrine MANUSSET

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à la majorité (1 abstention : Marylène CROGUENNEC)*

- *D'approuver le transfert de la compétence « entretien et maintenance des installations éclairage public » au SDEF*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

**Délibération numéro 2014 06 10 Avenant à une mission de maîtrise d'œuvre pour le lotissement des prés verts**

Il a été proposé en Conseil Municipal de réévaluer le montant de la mission de maîtrise d'œuvre pour le lotissement des prés verts.

**Rappel :**

**Mission 1 : Permis d'aménager :** 3 600 € HT

**Mission 2 : Maîtrise d'œuvre VRD**

Estimation des travaux		Forfait définitif de rémunération	
Taux de rémunération : 6.5 %		Taux de rémunération : 6.5 %	
Montant des Travaux HT	TOTAL HT	Montant des Travaux HT	TOTAL HT
VRD	184 000 €	VRD	417 036 €
<b>Total travaux HT</b>	<b>184 000 €</b>	<b>Total travaux HT</b>	<b>417 036 €</b>

Honoraire HT	11 960 €	Honoraire HT	27 107.34 €
--------------	----------	--------------	-------------

Après l'intervention de plusieurs conseillers municipaux pour comprendre la différence quant au montant de l'estimation des travaux et le forfait définitif de rémunération,

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reporter cette délibération afin de comprendre pourquoi le prix présenté pour l'estimation des travaux et le forfait définitif a été multiplié par 2.2. De plus le maître d'œuvre sera convoqué à une prochaine réunion de la commission d'appel d'offre MAPA ou de la commission des finances*

## CIRCULATION DOUCE

### Délibération numéro 2014 06 11 Dénomination d'un circuit cyclo

Afin de différencier un des circuits cyclo, non balisé, présent dans les guides de l'Office de Tourisme, du circuit « véloroute numéro 5 : la littorale » le Conseil Municipal a été invité à choisir le futur nom parmi les 3 choix suivants :

- Circuit vélo loisirs NEVEZ
- Circuit vélo découverte de NEVEZ
- La Névezienne (proposition de l'office de tourisme)

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité ;*

- *Décide de choisir le nom « la névezienne » pour le circuit cyclo*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

### Délibération numéro 2014 06 12 bis Convention relative à la réalisation des travaux d'entretien et d'exploitation des sentiers piétons mis en place au titre de la servitude de passage des piétons le long du littoral

L'Etat souhaite clarifier ses relations avec les collectivités concernées par la servitude de passage piétonnier le long du littoral et propose donc une convention établissant les responsabilités de chacune des parties :

*« La commune de NEVEZ prend en charge les dépenses afférentes à l'entretien et à l'exploitation du sentier mis en place sur son territoire. La responsabilité de la commune peut être engagée en cas d'accident résultant d'un défaut d'entretien ou de signalisation.*

*La mission d'entretien, incombant à la commune, comprend toutes les opérations nécessaires au maintien du cheminement dans des conditions normales de sécurité et de praticabilité pour les piétons [...] Si la commune décide de confier tout ou partie des prestations à un organisme elle devra conclure avec cet organisme une convention qui sera transmise pour information à la DDTM. De plus un bilan annuel des différentes interventions sur le sentier sera établi par la commune. Celui-ci sera transmis en fin d'année à la DDTM. »*

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :***

- ***D'approuver la convention proposée par la DDTM***
- ***De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.***

## **ANIMATION ENFANCE**

### **Délibération numéro 2014 06 13 Conventions avec « Le STERENN »**

La Maison des Jeunes et de la Culture de Trégunc « Le STERENN » intervient pour de nombreux névéziens.

Notamment, la MJC propose :

- UN accueil ALSH donnant lieu à une convention de financement partiel par la commune de NEVEZ
- Une programmation « Jeune public » proposée aux écoles

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :***

- ***Prolonger les partenariats avec la MJC***
- ***De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.***

**CCA****Délibération numéro 2014 06 14 Composition de la CIID (Cf: copie du courrier du Président de CCA)**

Le courrier adressé par Concarneau Cornouaille Agglomération concernant la constitution d'une commission intercommunale des impôts directs a été présenté en Conseil Municipal afin de connaître les personnes souhaitant s'y investir.

Cette commission au rôle essentiellement consultatif vise à l'évaluation foncière des locaux commerciaux.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité*

- *De proposer Patrick FRANCHIN, Marylène CROGUENNEC, patrice RIGOLET, Yveline GOURLAOUEN et Valérie PINSIVY-GAUTIER en tant que représentant au sein de la commission.*
- *De donner pouvoir à Monsieur le maire de signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.*

**DESIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS****Délibération numéro 2014 06 15 Désignation d'un représentant au sein du Comité de défense de l'hôpital de CONCARNEAU**

Afin de défendre les intérêts du comité de défense de l'hôpital de Concarneau, chaque commune de la communauté d'agglomération doit désigner un représentant de la collectivité au sein de cet organisme.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :*

- *De nommer Madame Marie-Noëlle TONNELIER en tant que représentante de la commune au sein du comité de défense de l'hôpital de Concarneau.*

**Délibération numéro 2014 06 16 Désignation d'un représentant au sein de l'IDES**

L'IDES est une association d'aide à la personne dans divers domaines. Afin de rester en contact avec les collectivités, il a été proposé en Conseil Municipal de désigner un représentant IDES.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :*

- *De nommer Danielle SAMSON en tant que représentante de la commune au sein de l'IDES*

**RENOUVELLEMENT DU SENAT****Délibération numéro 2014 06 17 Election des grands électeurs**

Afin de procéder à l'élection des grands électeurs de la commune de NEVEZ, les 21 conseillers municipaux ont pris part au vote durant le Conseil Municipal.

Deux listes étaient présentées pour l'élection :

- La liste menée par Albert HERVET
  - Titulaires : Albert HERVET, Maryvonne JAFFREZOU, Patrice RIGOLET, Sandrine MANUSSET, Alain BACCON, Danielle SAMSON, Patrick FRANCHIN
  - Suppléants : Anne-Marie DROUGLAZET-BERNARD, Bruno POSTEC, Marylène CROGUENNEC, Jean-Yves MAILLARD
- La liste menée par Gérard MARTIN
  - Titulaires : Gérard MARTIN, Yveline GOURLAOUEN, Dominique GUILLOU
  - Suppléants : Catherine BERTHOU, Pierre DAUER

***Le Conseil Municipal a procédé au vote :***

La liste d'Albert HERVET récolte 17 voix contre 6 pour celle de Gérard MARTIN.

Sont donc élus en tant que grands électeurs :

- Albert HERVET
- Maryvonne JAFFREZOU
- Patrice RIGOLET
- Sandrine MANUSSET
- Alain BACCON
- Anne-Marie DROUGLAZET-BERNARD
- Bruno POSTEC
- Marylène CROGUENNEC
- Gérard MARTIN
- Yveline GOURLAOUEN
- Catherine BERTHOU.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Délibération numéro 2014 06 18 Tarifs restaurant scolaire et garderie 2014**

Il a été proposé au conseil municipal de décider que l'application des tarifs 2014 pour le restaurant scolaire et la garderie se feront à compter du mois de septembre 2014 à août 2015. (Demande du trésor public)

**Tarifs**

Cantine scolaire

	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Maternelle	2.68	2.70
Primaire	2.93	2.96
Occassionnel	3.43	3.46
Adultes	5.60	5.66
1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> enfant : tarif plein 3 <sup>ème</sup> enfant : tarif réduit de un tiers 4 <sup>ème</sup> enfant : gratuit		

Garderie

	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Le matin	0.42	0.42
Le soir	1.07	1.08
Par ¼ h de retard à partir de 19h00. Tout ¼ commencé est dû	0.61	0.62

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de :*

- *Confirmer les nouveaux tarifs de la rentrée 2014/2015*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision*



**Délibération numéro 2014 06 19 Election des conseillers socio professionnels au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme**

Les 21 conseillers municipaux présents ont été invités à voter sur la liste des candidats socio - professionnels au Conseil d'administration lors d'un vote à bulletin secret réalisé pour les collèges « nautisme » et chambres d'hôtes »

Hélène CREPIN et Jean-Yves MAILLARD étaient candidats pour le « collège nautisme » ; Annie NIVEZ, Jean Louis BLOT et Bernard PEREZ étaient candidats pour le collège « chambre d'hôtes »

*Après avoir procédé au vote,*

*Jean-Yves MAILLARD est élu représentant du collège « nautisme » par 18 voix contre 4 pour Hélène CREPIN et un vote blanc.*

*Annie NIVEZ est élue représentante du collège « chambre d'hôtes » par 9 voix contre 5 pour Jean-Louis BLOT, 6 pour Bernard PEREZ et 3 votes blancs.*

